

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à  
Claude Lachance, président de la Commission  
Henry-François Gautrin, vice-président de la Commission  
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1<sup>er</sup> mai 2002

Marie-Hélène Lafeuille

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
POURQUOI CHANGER LE MODE DE SCRUTIN ?.....	2
QUEL SYSTÈME DEVRAIT-ON CHOISIR ?.....	3
1- Le système majoritaire uninominal à deux tours.....	3
2- La représentation proportionnelle intégrale.....	4
3- La représentation proportionnelle modifiée.....	4
4- Le système mixte allemand.....	4
5- Le système plurinominal proportionnel.....	5
CONCLUSION.....	8
BIBLIOGRAPHIE.....	9

## INTRODUCTION

La politique est une science qui fait de moins en moins d'adeptes. Nombreux sont ceux qui se disent désintéressés par cet aspect de la vie en société. Pourtant, qu'on le veuille ou non, le gouvernement a une influence énorme sur la vie de tous les jours des citoyens d'un État. Que ce soit sur les impôts, sur les services qui nous sont offerts ou sur l'état de notre chaussée, la vie en société implique une présence omniprésente du pouvoir politique. C'est pourquoi nous nous devons de bien choisir ceux qui ont comme fonction de nous représenter. En effet, la formation d'un gouvernement est concrétisée par les élections. Ces dernières ont pour but de trouver des personnes représentatives de la société. Cependant, l'élection de ces représentants se fait selon plusieurs différents mécanismes d'élection, appelés modes de scrutin. Aucun mode n'est universellement accepté comme le meilleur. Chaque mode possède ses avantages et ses inconvénients, qui conviennent plus ou moins aux différents États. Au Québec, le système utilisé à l'heure actuelle se nomme le système uninominal majoritaire à un tour. Selon ce système, le Québec est divisé en 125 circonscriptions et chacune élit un député. Le parti qui réussit à faire élire le plus de députés gagne les élections et son chef devient le premier ministre. Ce système comporte bien des désavantages qui, selon l'avis de plusieurs, pèsent plus lourd que ses avantages. C'est pourquoi il y a un mouvement de changement dans la société qui réclame la modification du mode de scrutin comme une première tentative de modernisation des institutions. L'analyse suivante tentera de justifier le fait de changer le système actuellement utilisé et propose un modèle applicable au Québec, convenant mieux que les autres modèles.

## POURQUOI CHANGER LE MODE DE SCRUTIN ?

Le système uninominal majoritaire à un tour est un mode de scrutin très peu répandu dans le monde d'aujourd'hui. Même son créateur, l'Angleterre, est en voie de le modifier. Le système britannique est en effet très peu proportionnel à volonté populaire. Au Québec, le Parti Québécois a remporté les dernières élections malgré le fait que le Parti Libéral ait obtenu plus de voix. Ceci n'est pas un phénomène rare; il s'est produit six fois dans les onze dernières élections<sup>1</sup>. Le système actuel peut renverser l'opinion populaire.

De plus, avec ce système, l'ensemble des courants de la société n'est pas représenté à la Chambre. Par exemple, l'ADQ obtient jusqu'à 15 ou 20% du soutien populaire et n'a que deux sièges à son actif, soit 1,6% de la Chambre. Ceci se produit, car le système oblige un parti à être fort dans une région particulière, juste assez pour avoir plus de votes que son adversaire. Il désavantage aussi le fait d'être trop fort dans un comté, car tous les votes de plus que 50% sont des votes perdus. Le PLQ remporte systématiquement le comté de Westmount avec une solide majorité, ce qui le désavantage face au PQ, qui gagne ses comtés avec une faible majorité.

Ce système était justifiable lorsque le vote était très régionalisé. Lorsque le Québec était une société très rurale, la population d'une région précise avait un comportement très semblable. Tous se connaissaient, étaient plus ou moins parents; ils avaient les mêmes idées, les mêmes besoins et les mêmes revendications. De plus, le rôle du député était beaucoup plus important. Souvent, on connaissait personnellement celui qui voulait nous représenter et on pouvait plus facilement lui communiquer la volonté populaire sur les sujets les plus chauds pour la région.

Aujourd'hui, on vote plutôt pour des partis que pour des députés, et cela mène à oublier le rôle des élections. Le principe même de la démocratie est de donner pouvoir au peuple. À l'époque d'Athènes, la démocratie se faisait de façon directe : tous les citoyens votaient pour chaque décision prise. De nos jours, comme il serait trop compliqué et trop coûteux d'utiliser un tel processus, on a trouvé le moyen d'élire des représentants et de former une assemblée dont le rôle est de refléter la diversité de la société. Or, la société québécoise actuelle ne se sépare pas en deux façons de voir, mais en plusieurs différentes. C'est pourquoi le système bipartiste du Québec, accentué par le mode de scrutin, ne convient pas. On doit pouvoir permettre l'accès à la Chambre à plusieurs partis distincts, quitte à ce

---

<sup>1</sup> CHÉNIER, Jean-Félix et LAROCQUE, André, «La situation actuelle», POL 940, hiver 2002, Collège Jean-de-Brébeuf, p.5.

que les partis doivent faire des alliances pour former le gouvernement, car la société comporte différents courants. Le système électoral actuel freine l'adhésion des petits partis à la Chambre, car ils n'arrivent pas à obtenir plus de voix que les gros partis dans les comtés, même si au niveau régional, ils cumulent jusqu'à 20% des voix. Tout cela fait qu'une certaine partie de la population n'arrive pas à se faire représenter au parlement. Pour corriger les distorsions de représentation à la Chambre, on doit modifier le mode de scrutin.

Le système britannique possède quelques avantages, qui n'en sont pas vraiment. On dit souvent de lui qu'il est simple. Cela est vrai, tous peuvent comprendre le mécanisme. Cependant, cela ne vaut pas la peine de garder un système qui n'est pas adapté à la réalité québécoise seulement pour cette raison. Les Québécois sont des gens instruits, ils peuvent comprendre l'enjeu du débat. Si on les informait correctement, ils n'auraient pas peur du changement. Aussi, ce système procure presque toujours des gouvernements stables, car il gonfle la représentation du plus fort. Pourtant, d'autres pays utilisent différents systèmes qui fonctionnent très bien, malgré le fait que le gouvernement doit être une coalition. Ces formes de gouvernement sont bien sûr plus aptes à l'instabilité et donnent un grand pouvoir aux petits partis. Cependant, on pourrait apporter d'autres changements aux élections, ce qui réglerait ces petits problèmes. Par exemple, pour éviter l'instabilité gouvernementale, fixer la date des élections est la solution. Ainsi, les petits partis faisant partie de la coalition gouvernementale ne pourraient plus menacer de faire tomber le gouvernement à tout moment. Les partis seraient obligés de négocier. Il est en fait normal que le pouvoir d'un pays ait à faire quelques concessions, car il dirige un État entier. Il doit prendre des décisions qu'il croit les meilleures pour l'ensemble des citoyens, peu importe s'ils ont voté pour lui ou non. Les gouvernements de coalition peuvent être de bons gouvernements si chacun consent à faire des compromis, au nom du respect de la population. Donc, il y a énormément de raisons qui justifient le changement du mode de scrutin. Les avantages que comportait ce système peuvent être conservés dans les autres modes de scrutin d'une façon ou d'une autre.

## QUEL SYSTÈME DEVRAIT-ON EMPLOYER ?

### 1- Le système majoritaire uninominal à deux tours.

Ce système est utilisé en France, mais il est en remise en question, surtout depuis les résultats du premier tour d'avril 2002. L'objectif d'un mode à deux tours est de s'assurer que le candidat choisi obtienne la majorité absolue de l'appui populaire. Il consiste à faire une deuxième élection où sont candidats les partis qui finissent premier et deuxième au premier

tour. Cependant, au Québec, ce système ne serait pas vraiment efficace, car il n'y a que deux partis d'envergure et un petit parti. Ce dernier serait à tout coup évincé du deuxième tour, et c'est justement cela que l'on veut corriger au système actuel. De plus, la participation au deuxième tour est moindre qu'au premier tour, ce qui diminue la légitimité des élus. Beaucoup pensent que les jeux sont faits dès le premier tour et qu'il ne vaut pas la peine de se déplacer une deuxième fois. Un tel système est applicable dans un paysage politique multipartiste, ce qui n'est pas le cas au Québec. Voilà pourquoi ce système ne serait pas souhaitable ici.

## 2- La représentation proportionnelle intégrale

La représentation proportionnelle intégrale propose que l'État constitue une seule et unique circonscription et que les électeurs votent pour un parti auquel est associée une liste de candidats. La volonté populaire est ainsi suivie à la lettre, car on donne à un parti le même pourcentage de sièges que le pourcentage d'appuis qu'il a obtenu. Encore une fois, ce système n'est pas applicable à la société québécoise. Le Québec est un grand territoire et les citoyens aiment avoir un contact direct avec les dirigeants sans avoir à se déplacer sur une longue distance. Ce mode s'applique dans les pays de petite taille, comme en Israël, où il n'y a pas de clivage rural-urbain, où tous les citoyens ont un mode de vie semblable. Donc, un système où les députés sont redevables à l'ensemble de la population ne fonctionnerait pas dans une société étendue sur un grand territoire.

## 3- La représentation proportionnelle modifiée

Certains pays voient à la représentation proportionnelle intégrale le défaut de ne pas choisir les candidats qu'on élit, car on choisit un parti avec la liste de candidats imposée par le parti. Si on aime l'idéologie d'un parti, mais pas son chef, on ne peut voter de façon conforme à son opinion. C'est pourquoi on a créé une variante de ce système où les électeurs peuvent choisir dans la liste des candidats d'un parti, celui qu'ils voudraient comme chef du parti. Donc, en plus de choisir un parti, ils peuvent en modifier la hiérarchie, le chef et les personnes les plus importantes du parti. Comme ce système demeure sans comtés, il ne convient pas à la situation québécoise.

## 4- Le système mixte allemand

En Allemagne, on a voulu rassembler les avantages des deux systèmes précédents en élisant la moitié des députés d'une manière et l'autre moitié, de l'autre manière. Ainsi, 50%

des députés siégeant à la Chambre sont élus dans un comté particulier. L'autre 50% des sièges est attribué aux partis pour équilibrer le pourcentage des sièges avec le pourcentage d'appui populaire. Ainsi, si un parti a été fortement désavantagé par le système uninominal majoritaire à un tour, on lui donnera plus de sièges qu'aux partis qui ont été avantagés. Ce système serait facilement applicable au Québec en prenant les 75 comtés fédéraux pour 75 sièges et en attribuant les autres sièges pour diminuer les déséquilibres. Cependant, au Québec, le rôle du député est assez important. Son rôle est de veiller à ce que ses citoyens soient entendus au Parlement. Or, si certains députés sont élus sans être responsables devant une tranche précise de la population, à quoi servent-ils? Ce système crée deux catégories de députés et diminue l'importance de la personne qui tient le rôle de député. S'il n'a pas de population derrière lui, il ne sert qu'à combler un siège pour son parti. Le but de l'engagement politique, faire quelque chose pour ses concitoyens, est ainsi amoindri. C'est pourquoi je ne suggère pas l'application d'un tel système au Québec. Oui, le respect de la volonté populaire est essentiel, mais la représentation territoriale l'est encore plus.

#### 5- Le système plurinominal proportionnel

Voici donc le système que je propose. Je suggère qu'on divise le Québec en de plus larges circonscriptions. Par exemple, on pourrait baser les comtés selon les 17 régions administratives (Montréal, Lanaudière, Estrie, Gaspésie, ...) La représentation territoriale serait peut-être diminuée, puisque les citoyens voulant donner leur avis à leur député auraient à se déplacer un peu plus loin qu'au village voisin. Cependant, peu de gens s'identifient à leur comté. La plupart des citoyens n'en connaissent même pas le nom et encore moins la délimitation. Par contre, les personnes de la région administrative de la Mauricie ont un mode de vie semblable et ont les mêmes préoccupations. Les Québécois s'identifient plus à leur région qu'à leur comté.

Dans un tel système, chaque comté ferait élire plusieurs députés, pas nécessairement du même parti. Le nombre de députés à élire par région serait établi au prorata de la population. Si la Gaspésie doit élire 5 députés, et que 40% des voix vont pour le parti A, 40% pour le parti B et 20% pour le parti C, cette région serait représentée par 2 députés du parti A, 2 du parti B et 1 du parti C. Ainsi, chaque citoyen de la région aurait accès à un député dans lequel il se reconnaît et qui a un accès à la Chambre. De plus, même les partis qui ne réussissent pas à obtenir la pluralité des voix dans les comtés mais dont l'appui au niveau national est important, auraient accès au pouvoir politique. Cependant, un seuil de 5 à 7%

des voies serait de mise pour éviter que la présence de partis extrémistes très minoritaires aient un pouvoir supérieur à celui que lui accorde l'ensemble de la population.

Ce système aurait pour effet de donner un pouvoir plus grand aux régions. Plusieurs industries sont basées sur la délimitation du Québec selon ces régions, dont le tourisme. Un développement politique autour de ces régions en faciliterait le développement économique. Les élus d'un comté seraient en mesure de collaborer entre eux pour mener à terme des projets d'envergure. Un système avec de plus petits comtés ne facilite pas la communication entre les députés alors qu'avec de plus grandes circonscriptions, les élus n'ont pas le choix de collaborer, car ils veulent le bien du même territoire. De plus, le service à la population serait mieux assuré. Les élus faisant partie du parti au pouvoir feraient leur possible pour garder l'appui de la population du comté et les députés de l'opposition seraient bien placés pour demander aux députés de la même région, mais au pouvoir, de faire bouger les choses. Aucun comté ne serait «perdu» pour aucun parti; il pourrait y avoir des députés péquistes à Westmount. Un débat sain, qui empêcherait la paresse politique serait ainsi installé.

De plus, si on pense à modifier autre chose que seulement le mode de scrutin, et que la ligne de parti est mise en cause, les régions auraient ainsi plus de pouvoir. Si les députés n'ont plus à suivre systématiquement les idées de leur parti, ils gagnent en pouvoir de représentation de la population. Les députés d'un comté pourraient se mettre ensemble pour défendre un projet commun à toute la région pour créer une pression sur le pouvoir à Québec.

Certains ont peur de l'instabilité parlementaire qui se produit lorsque plusieurs petits partis ont accès à la Chambre. Il est certain qu'un gouvernement de coalition peut rencontrer quelques difficultés et que les partis minoritaires peuvent influencer d'une trop grande façon les décisions politiques en menaçant de faire tomber le gouvernement. Pour remédier à ce désavantage, et comme cela est dit plus tôt, on pourrait envisager de fixer la date des élections de façon permanente, comme cela est fait aux États-Unis. Ainsi, les partis n'auraient plus le choix de faire des compromis, ce qui doit être fait dans une démocratie pour que chaque citoyen puisse être satisfait de ceux qui le représentent. On oublie souvent le fait qu'un gouvernement doit tenir compte de l'avis de la société au complet, et pas seulement de ceux qui l'ont fait élire. Un gouvernement de coalition permet cela.

L'avenir du Québec se situe dans les régions. La société actuelle est trop centralisée sur Montréal, alors que Québec et les capitales régionales disposent de plus d'espace pour l'expansion. De plus, les ressources nombreuses de notre nature sont à développer avec parcimonie. Quelqu'un de Montréal ne peut pas comprendre toute l'envergure des impacts



d'un projet. Celui qui a œuvré toute sa vie pour son bout de pays a une meilleure expertise. Il faut donc donner la chance à ces personnes compétentes de s'impliquer dans leur milieu.

Les régions se vident, parce que le gouvernement n'arrive pas à limiter l'exode des jeunes des régions vers la ville. Ces jeunes quittent leur village natal, parce qu'ils ne sentent pas qu'ils peuvent s'épanouir à un endroit où jamais rien ne change. Cependant, si on donne plus de pouvoir aux régions, si on crée, en quelque sorte, un autre palier de gouvernement, donc si on décentralise le pouvoir dans les régions, tout citoyen aura un accès plus facile à un centre de pouvoir. Les jeunes verront qu'ils peuvent changer les choses, car tout reste à faire. Se plaindre à son député dans un système actuel est presque inutile, étant donné le peu de pouvoir dont il dispose réellement. Ainsi, si un autre pallier de gouvernement est créé, les citoyens de Lanaudière peuvent aller se plaindre à Joliette, aux députés qui les représentent. Ils sont sûrs de pouvoir trouver quelqu'un qui va vouloir les écouter, que ce soit dans le parti au pouvoir ou dans l'opposition. Le développement régional en serait facilité, puisque du personnel compétent dans la situation précise de la région pourront donner leur avis.

## CONCLUSION

Le mode de scrutin actuellement utilisé au Québec doit être changé pour permettre à toute la population d'être mieux représentée au Parlement. De tous les systèmes existants, celui qui conviendrait le mieux à la condition québécoise se nomme le système majoritaire plurinominal à un tour. Il consisterait à fonder les comtés électoraux selon les 17 régions administratives et d'élire de façon proportionnelle, plusieurs députés par régions. Ainsi, la population serait mieux représentée sans perdre le lien territorial entre l'électeur et l'élu. Cependant, seulement changer le système électoral en ne modifiant rien d'autre aux institutions québécoises, ne serait pas très efficace. Le changement doit s'accompagner de l'instauration des élections à date fixe et de l'abolition de la ligne de parti. De plus, si on désire un système le plus démocratique possible, on doit élire le Premier ministre au suffrage universel. Celui qui va bien représenter notre région n'est pas nécessairement du même parti que celui qu'on souhaite voir à la tête du pouvoir politique. L'élection au suffrage universel du Premier ministre assure l'appui majoritaire de la population à l'homme (ou la femme) qui a le plus de pouvoir sur la société. Certains luttent pour que les ministres soient pris à l'extérieur du gouvernement. Ceci n'est pas une bonne chose, car il donne du pouvoir politique à quelqu'un qui n'a pas reçu l'appui de la population. Un Premier ministre très charismatique mais dont les idées sont plutôt extrémistes, pourrait choisir des ministres qui ne conviendraient pas du tout à la population. Cela dit, même si certains députés ont plus de pouvoir que d'autres en ayant accès au cabinet du premier ministre, il vaut mieux que tel soit le cas, plutôt que donner d'immenses pouvoirs à des personnes n'ayant aucun soutien populaire.

Donc, un changement dans les institutions est indispensable pour le développement du Québec. Nous devrions appliquer dans un avenir très rapproché, un autre mode de scrutin. Pour que le changement soit total et complet, nous devrions élire le Premier ministre au suffrage universel, mettre les élections à date fixe, mais continuer de choisir les ministres dans les députés élus. Lorsque toutes ces réformes seront accomplies, alors le Québec pourra évoluer et prendre la place qui lui revient dans le paysage canadien et mondial.

## BIBLIOGRAPHIE

### Notes de cours

CHÉNIER, Jean-Félix, notes de cours, La vie politique, POL 940, hiver 2002, Collège Jean-de-Brébeuf

CHÉNIER, Jean-Félix et LAROCQUE, André, «La situation actuelle», POL 940, hiver 2002, Collège Jean-de-Brébeuf

CHÉNIER, Jean-Félix et LAROCQUE, André, «L'importance du mode de scrutin en démocratie», POL 940, hiver 2002, Collège Jean-de-Brébeuf

### Articles

CARON, Jean-François, «Le déclin de la démocratie : rétablir le lien de confiance», L'Action nationale, 89, no 9, novembre 1999, p.59-65.

CLICHE, Paul, «Pour réduire le déficit démocratique : réformer le mode de scrutin», Possibles 22, no 3-4, été-automne 1998, p.149-172.

### Document électronique

Mouvement démocratie nouvelle, Mode de scrutin, version complète. Page consultée le 8 avril 2002. Adresse URL : [http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/l\\_modesdescrutin\\_complet.htm](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/l_modesdescrutin_complet.htm)